

Plan d'activité de l'aéroclub Les Vanneaux durant l'épidémie du Covid-19

Le gouvernement a annoncé la fin du confinement avec la possibilité de reprise des activités du pays, en particulier de la pratique sportive, dans le respect des règles sanitaires afin de continuer de maîtriser la circulation du virus et de ne pas dépasser les capacités de prise en charge des malades et nos capacités hospitalières de réanimation.

La Fédération Française d'Aéromodélisme (FFAM) a estimé que ses activités peuvent reprendre dès lors que des règles simples sont suivies et respectées par tous, de manière responsable et citoyenne. Dans cet objectif, et basé sur les recommandations de la FFAM, l'aéroclub des Vanneaux a élaboré un plan de sortie du confinement que l'on nommera « plan de reprise raisonnée » des activités aéromodélistes. Ce document fixe les conditions appliquées au redémarrage des activités de vol au terrain de Sury le Comtal.

L'accès au terrain ne sera autorisé qu'aux licenciés ayant validé le présent plan de reprise raisonnée.

Plan de Reprise Raisonnée des vols au terrain de Sury le Comtal.

Ce plan vient en complément du règlement intérieur de notre association. Compte-tenu des préconisations de la FFAM, les mesures ci-dessous sont prises :

1 - Respect des gestes barrière :

- Port du masque obligatoire,
- Disposer avec soi de gel hydro alcoolique, d'un stylo.
- Maintenir une distance physique de sécurité d'un mètre entre les individus,
- Ne pas serrer les mains ou faire la bise.

L'accès au terrain sera interdit à toute personne ne portant pas de masque.

2 - En cas de Symptômes :

- En cas de symptômes, rester chez soi et consulter. Ne pas se rendre au terrain.
- En cas de doute sur son état de santé, ne pas aller pratiquer et prendre contact avec son médecin.

L'accès au terrain sera interdit à toute personne symptomatique.

3 - Accès limité à 10 pratiquants au maximum

L'accès au terrain est limité à 10 pratiquants au maximum pour respecter plus facilement les règles de distanciation et diminuer les interférences interpersonnelles.

- Se déplacer au terrain individuellement ou à 2 maximum.
- Le temps de présence au terrain est limité à 2 heures par pratiquant, période extensible en cas de présence de moins de 10 pratiquants simultanés.
- S'il y a déjà 10 pilotes installés, les autres devront attendre dans leur voiture,
- Les week-end et jours fériés, la priorité est donnée aux personnes travaillant par opposition aux retraités,
- Notre groupe WhatsApp « Les Vanneaux à Sury » est le vecteur de communication à privilégier pour se renseigner sur l'état de fréquentation du terrain, l'autre méthode est de téléphoner au président 06.51.97. 80.94 pour annoncer sa présence au terrain,

4 -Aménagement de 10 emplacements individuels.

Afin de respecter les distances physiques de sécurité entre les individus, 10 emplacements sont aménagés disposant chacun d'une table et d'une chaise.

A l'arrivée au terrain, chaque pratiquant devra s'installer à un emplacement et y rester pendant la séance.

Les pratiquants qui le souhaitent peuvent apporter leur siège personnel pour éviter de toucher le matériel commun.

5 -Pas d'échange de matériel de pratique ou d'outillage.

- Modélistes autonomes :

Les pratiquants ne sont autorisés qu'à toucher leur matériel personnel, les échanges de matériel entre pilotes sont interdits.

- Modélistes apprentis :

- L'écolage étant suspendu, ils devront attendre la reprise de cette pratique.

6 -Traçabilité des activités

L'aéroclub Les Vanneaux s'engage à communiquer les participants à nos activités, aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

Pour cela le Conseil d'Administration note les présences sur un cahier tenu manuellement. En cas d'infection de l'un d'entre nous, ce cahier permettra aux équipes sanitaires chargées d'enquête d'identifier rapidement les « personnes contact ».

Le 11 mai 2020

Le CA des Vanneaux